



Les
Producteurs
de lait
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

MÉMOIRE

DANS LE CADRE DU SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Présenté par

Les Producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Jonquière, le 2 avril 2015

1. Présentation de l'organisation

Les Producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nommé conseil régional, (*anciennement Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-St-Jean, fondé en 1983*) est le regroupement régional des producteurs de lait couvrant le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le conseil régional, composé de neuf producteurs élus par les membres, est un affilié des Producteurs de lait du Québec (*anciennement Fédération des producteurs de lait du Québec*) et de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean.

Le conseil régional des Producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour mission de regrouper, représenter, consulter, informer et mobiliser les producteurs du territoire sur des enjeux de l'organisation. Il s'occupe notamment de représenter les producteurs de lait auprès des élus régionaux des gouvernements municipaux, provincial et fédéral. Il délibère sur tout dossier ou affaire du Syndicat provincial et communique le point de vue régional aux instances provinciales.

Depuis longtemps, les producteurs de lait de la région s'impliquent collectivement et individuellement dans leur communauté respective. Le conseil régional réalise notamment des activités de promotion des produits laitiers et de valorisation de la profession. Par le biais de commandites de produits laitiers, les producteurs collaborent ainsi aux divers événements régionaux et locaux.

Les producteurs et productrices de lait se sont donné des moyens pour se développer grâce à leur organisation syndicale et la coopération. Ils sont fiers de travailler et de collaborer collectivement à la noble tâche de cultiver la terre et de nourrir la région mais aussi, le reste du Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

2. Résumé du mémoire

Le plan conjoint et la gestion de l'offre sont les deux outils grâce auxquels la production laitière réussit encore, en 2015, à tirer son épingle du jeu au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tous les producteurs du Québec sont traités sur le même pied d'égalité pour les règles de production, le prix au producteur, les coûts de transport et de mise en marché et tout cela sans aide gouvernementale.

Malgré tous les avantages de ce système collectif, un écart s'installe entre les producteurs de lait du sud de la province et ceux de la région. On le remarque avec le quota moyen détenu par ferme qui est plus faible dans la région qu'au Québec. Les principales raisons de cet écart identifiées par les producteurs de la région sont :

- le climat qui affecte les récoltes et les rendements
- l'éloignement qui augmente les coûts de transport pour l'approvisionnement
- les ristournes de la Coopérative laitière Agropur qui procurent un revenu supplémentaire aux producteurs des autres régions.

Nos demandes :

1. Maintient et consolidation des outils de gestion de l'offre et de mise en marché

Les ententes commerciales et leurs effets potentiels sur le secteur laitier sont des enjeux majeurs auxquels notre système est confronté. Le gouvernement doit poursuivre son support à notre système de gestion de l'offre et assumer ses responsabilités pour le contrôle des frontières et les politiques de prix cible à la production.

2. Des mesures structurantes pour améliorer l'efficacité des producteurs tel qu'un soutien aux services conseils techniques à la fine pointe et abordable.

3. Des mesures structurantes pour consolider la production régionale telles que :

a. Soutien à la transformation en région

La pression pour concentrer la transformation est forte et nous ne pouvons plus nous permettre de perdre des joueurs de la transformation régionale. Le gouvernement doit soutenir ces entreprises génératrices d'emplois.

- b. Mise en place d'un programme d'occupation du territoire** tel que proposé par l'UPA. Une intervention à l'hectare ou un crédit d'impôt remboursable pourrait être disponible.

Cette intervention permettrait aux entreprises de la région d'emprunter trois avenues de développement économique : la consolidation, la diversification ou la transformation des produits à la ferme.

3. Portrait de la production laitière régionale

Aujourd'hui, la région compte 324 entreprises laitières. Ces entreprises ont contribué et contribuent encore largement à l'occupation du territoire régional. On retrouve des fermes laitières de Petit-Saguenay à Girardville en passant par Lac Bouchette et Péribonka. Ces fermes produisent **17 350 kg de matières grasses soit 5,1 % du quota de lait du Québec**. Cette production représente environ **150 millions de litres de lait** dont la valeur totalise **122 millions de dollars**. Principalement de types familiales, ces entreprises procurent des emplois directs et indirects à près de 2 000 personnes.

Environ 55 % de la production de lait régionale est transformée dans les douze petites et moyennes usines de transformation du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui apportent également des retombées de **77,3 millions de dollars**.

4. Le plan conjoint et la gestion de l'offre, deux outils de valorisation du lait de la région;

Qu'en serait-il de la production laitière au Saguenay-Lac-Saint-Jean si les Producteurs de lait du Québec ne s'étaient pas organisés au niveau de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective? En se posant la question, on imagine difficilement que la situation pourrait être plus reluisante. La baisse démographique de la région, l'éloignement des marchés et de l'approvisionnement, la centralisation de la transformation, le climat frais, les coûts de transport; nombreuses sont les raisons qui viennent désavantager les entreprises laitières de la région.

Les producteurs de lait québécois et canadiens maîtrisent leur niveau de production pour satisfaire tous les besoins du marché intérieur, c'est ce qu'on appelle la **gestion de l'offre**. Les représentants des producteurs de toutes les provinces, en consultation avec l'industrie, établissent une cible annuelle qu'on appelle le **quota de mise en marché**. Lorsque la production dépasse cette cible, on doit écouler les surplus sur d'autres marchés, à un prix nettement inférieur au prix moyen reçu pour les marchés planifiés intérieurs. Le produit de toutes les ventes est mis en commun par les producteurs. Tous les producteurs reçoivent le même prix moyen déterminé calculé par la Commission canadienne du lait et selon un processus indépendant du calcul du prix au consommateur.

Les producteurs de lait se sont aussi regroupés pour mettre en marché leur lait. Ils ont délégué à leur organisation la responsabilité de négocier en leur nom l'ensemble des conditions de vente avec les représentants des transformateurs.

Le Plan conjoint (1980) que les producteurs de lait du Québec se sont donné a pour objet d'obtenir pour l'ensemble des producteurs les conditions de mise en marché les plus avantageuses telles que :

- Ordonner et contrôler la production du produit visé pour obtenir un produit de qualité supérieure, satisfaire aux exigences et aux besoins du marché et éviter la surproduction;
- Rechercher les moyens de réduire le coût de la mise en marché du lait, protéger le producteur contre la perte ou la détérioration de son produit lorsque ce produit est en possession d'un tiers, abaisser le prix de revient et améliorer les conditions de production, accroître la qualité et augmenter la productivité et appliquer les solutions jugées avantageuses pour l'ensemble des producteurs intéressés;
- Prendre toute initiative ayant pour objet d'augmenter la consommation des produits laitiers;
- Rationaliser le transport du lait;
- Rechercher la coopération de toutes les associations de producteurs intéressés à la mise en marché du lait dans la poursuite des meilleurs intérêts des producteurs intéressés.

En somme, c'est grâce au système de gestion de l'offre et de la mise en commun des outils de mise en marché que les producteurs de la région peuvent encore tirer leur épingle du jeu. C'est grâce à ces deux outils indispensables :

- Que la production laitière de la région a été maintenue malgré la fermeture et l'arrêt des opérations de l'usine de Chambord;
- Que les producteurs tirent un revenu stable basé sur les coûts de production provincial, qu'ils soient à Lac Bouchette ou Petit Saguenay et que le territoire de la région est encore couvert par les entreprises laitières;
- Que les producteurs de la région peuvent se procurer des conditions de vie comparables à celles qui existent dans l'ensemble de notre société et que ce n'est pas grâce à la dépendance excessive envers les fonds publics;
- Que les coûts de transport pour sortir le lait de la région ne coûtent pas plus cher aux producteurs de la région;

- ❑ Que les producteurs peuvent se concentrer sur la production d'un lait de qualité plutôt que sur la mise en marché de leur lait;
- ❑ Qu'une filière de production laitière biologique a pu se développer avec la mise en commun provinciale de leurs primes et leurs coûts de mise en marché;
- ❑ Que plusieurs fromageries ont pris naissance dans la région;
- ❑ Que la production laitière est encore dynamique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle est encore gérée par des propriétaires exploitants.

Le gouvernement du Québec a adopté une politique sur la souveraineté alimentaire en mai 2013. Cette politique vise à accroître la proportion des aliments produits au Québec et consommés par les québécois, à assurer un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bon pour la santé et à développer un secteur bioalimentaire prospère, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire. La **gestion de l'offre et la mise en marché collective** s'inscrivent dans cette vision par l'offre de produits et les retombées économiques qu'elle génère dans toutes les régions du Québec dont la nôtre. Les consommateurs ont accès à des produits variés, de grande qualité, d'ici, et à des prix stables. Et les transformateurs bénéficient d'une garantie d'approvisionnement et de plateformes génériques du marketing pour faire la promotion de leurs produits. Tout cela sans subvention gouvernementale pour soutenir les revenus des producteurs.

5. Un secteur en croissance et en constante évolution

L'objectif des PLQ lors des négociations a toujours été de satisfaire les marchés en priorisant les marchés en croissance et les plus lucratifs pour améliorer le revenu des producteurs. Cette orientation a permis au Québec de développer un secteur fromager fort. La province fabrique aujourd'hui environ 50 % de tout le fromage canadien. Ce développement se répercute bien entendu sur la production qui croît constamment. En effet, le quota provincial a augmenté de 3 % depuis 2009.

Les producteurs font également preuve de vision et prennent des mesures proactives pour améliorer à la fois leur performance et leur qualité pour rester à la hauteur des exigences de plus en plus élevées des consommateurs et des transformateurs. Les PLQ contribuent activement au développement de l'initiative ProAction des PLC initiée en 2012. ProAction est un ensemble de normes obligatoires pour toutes les fermes canadiennes. Certains volets sont déjà en place sur les fermes laitières alors que d'autres sont en développement :

- Qualité du lait (norme de 400 000 CCS), déjà en place;
- Lait canadien de qualité (LCQ), déjà en place;
- Traçabilité, déjà en place pour les fermes du Québec;
- Bien-être animal, mis en œuvre à partir de septembre 2017;
- Biosécurité, mis en œuvre à partir de septembre 2019;
- Environnement, mis en œuvre à partir de septembre 2021.

Il est essentiel pour les producteurs de lait d'être en mesure de répondre aux besoins du marché, incluant ces nouvelles demandes sociétales. Ainsi, l'ensemble des produits laitiers canadiens sera en mesure de rencontrer les exigences de qualité, preuve à l'appui.

Pour y arriver, les Producteurs de lait du Québec doivent maintenir un équilibre entre la crédibilité des normes et leur applicabilité à la ferme. L'approche est de s'assurer que l'ensemble des producteurs soit investi dans des efforts d'amélioration continue et de garantir le respect d'exigences pour l'ensemble d'entre eux. Et le tout ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité. Il faut donc continuer d'investir dans la formation des producteurs et les services-conseils.

6. La production laitière, un secteur à risque élevé, surtout en région

Malgré la gestion de l'offre et la mise en marché collective, qui traite l'ensemble des producteurs de lait sur le même pied d'égalité, le défi des Producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour arriver aux mêmes résultats que les producteurs du sud, est encore plus grand. Les producteurs laitiers de la région font face à des contraintes qui les désavantagent par rapport aux autres. Par conséquent, ni le plan conjoint, ni le producteur ne peuvent y changer quoi que ce soit :

- Le climat qui prévaut dans notre région nous laisse moins de marge de manœuvre pour la production de fourrages de qualité pour nos animaux. Le défi de récolter des fourrages secs et/ou n'ayant pas subi les aléas climatiques est de plus en plus grand même avec les équipements de récolte modernes. Les producteurs ont peu de contrôle sur le climat et la saison d'intervention est plus courte par rapport aux régions du sud. De plus, la production de maïs, riche en énergie, est aléatoire dans la région et il faut trouver des moyens de compenser ou de payer plus cher pour importer en région cet aliment.

Notre climat plus nordique nécessite des soins de production et d'amélioration spécifiques pour nos sols qui sont importants, ce qui occasionne des frais supplémentaires pour nos entreprises agricoles.

Les producteurs de la région doivent rester compétitifs et se démarquer dans cette production standardisée réalisée dans un environnement plus nordique. Pour y arriver, un soutien technique à la fine pointe et accessible est primordial. Valacta, pour la production laitière et les conseillers en agroenvironnement pour les cultures, doivent demeurer à l'affût des nouvelles technologies et des connaissances adaptées pour notre région.

- L'éloignement nous oblige à payer des frais supplémentaires de transport, autant pour se procurer les intrants nécessaires aux opérations agricoles que pour avoir accès à certaines infrastructures comme pour la disposition et l'abattage des bovins. Il est d'autant plus onéreux pour les producteurs de la région, d'accéder aux formations et rencontres d'information provinciales (genre colloque, congrès etc.).
- Des décisions stratégiques de développement de la filière de la transformation laitière, prises jadis, lèsent aujourd'hui les producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, les producteurs des autres régions du Québec bénéficient, de par leur adhésion à leur coopérative Agropur, d'un revenu supplémentaire significatif par rapport aux producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (peut représenter pour une ferme l'équivalent d'un treizième mois de revenus). Ce bonus dans les revenus des entreprises laitières influence fortement leur développement. Nous remarquons d'ailleurs cette influence sur le **quota moyen détenu** par entreprise qui se situe à 46 kg de m.g./entreprise au Saguenay-Lac-Saint-Jean comparativement à 50 kg m.g./entreprise au Québec. Malgré les efforts réalisés par nos producteurs pour maintenir la rentabilité de leur entreprise, cet écart continuera de s'accroître avec le temps si rien n'est fait pour équilibrer quelque peu les règles du jeu.

Au final, les entreprises laitières de la région, contrairement aux régions du centre, doivent assumer des coûts supplémentaires pour produire le même lait de qualité et tirent un revenu brut nettement inférieur.

7. COMMENT FAIRE MIEUX?

7.1 Le maintien et consolidation de la production laitière régionale passe par le maintien de nos outils

La gestion de l'offre et la mise en marché collective contribuent à maintenir le dynamisme dans notre région en mettant en commun les revenus, ainsi que les frais de mise en marché. Pour être efficace, la gestion de l'offre a besoin d'un cadre réglementaire fédéral provincial où le gouvernement doit continuer d'assumer ses responsabilités pour le contrôle des frontières et les politiques de prix cible à la production.

La signature d'ententes commerciales et leurs effets potentiels sur le secteur laitier sont des enjeux majeurs auxquels les producteurs de lait sont confrontés. En 2013, le Canada a conclu une entente avec l'Europe, l'AECG, dont les effets négatifs sur les producteurs de lait et les fromagers sont concrets et mesurables. Un accès supplémentaire au marché des fromages de 17 700 tonnes fragilisera les fromageries et met à risque jusqu'à 30 % du marché de détail des fromages fins. Au niveau des producteurs, c'est une perte de droit de produire pour un marché qu'ils ont contribué à développer avec les règles d'approvisionnement et les investissements en promotion. Cette perte de production équivaut d'ailleurs à un peu plus de la totalité de la production de lait de notre région. Les compensations évoquées par les gouvernements ne sont pas encore connues et nous appréhendons le manque à gagner qu'il pourrait en résulter. La gestion stratégique du nouveau contingent tarifaire pourrait atténuer les impacts.

Les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) se sont accentuées dernièrement et sont une source d'inquiétude. Le gouvernement fédéral nous assure qu'il va protéger les piliers de la gestion de l'offre, tout comme les autres partenaires commerciaux qui défendent leurs produits sensibles. La récente entente sur l'AECG n'est rien pour rassurer les producteurs de lait. Imaginez que cette entente vienne à nouveau affaiblir les piliers de la gestion de l'offre. Imaginez qu'au fil des ententes, le gouvernement pourrait finir par faire tomber la gestion de l'offre. Qu'advient-il de la production laitière au Saguenay-Lac-Saint-Jean?

7.2 Des mesures structurantes pour améliorer l'efficacité des producteurs

Soutien aux services conseils techniques

L'amélioration de la situation financière des fermes laitières passe principalement par les technologies et les connaissances adaptées à notre climat. Par exemple, l'équipe d'experts-conseils au sein de Valacta a permis de contribuer de façon significative à l'amélioration sur le plan technique des fermes laitières de la région. Cette équipe se compose notamment d'experts en nutrition, en régie du troupeau, en santé animale, en confort et bien-être, en système fourrager, en gestion et en production biologique. Pour trouver des solutions alternatives et adapter notre mode de production nordique, les producteurs ont besoin de cette expertise. Le gouvernement doit continuer d'appuyer ces structures pour les garder compétitifs sur le marché.

Notre climat nordique peut devenir une opportunité si l'on acquiert et développe les connaissances permettant de trouver de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés. Encore là, le soutien gouvernemental est nécessaire pour développer ces opportunités.

Les producteurs de lait sont fiers d'être engagés à mettre en place l'initiative ProAction qui sera le premier programme de certification obligatoire au pays à couvrir les six volets clés de l'élevage : qualité, salubrité, biosécurité, traçabilité, bien-être animal et environnement. La formation et l'accompagnement des producteurs devront être au rendez-vous afin de faciliter l'implantation. Le gouvernement doit s'engager avec les producteurs de lait pour l'adoption de ces pratiques.

7.3 Des mesures structurantes pour consolider la production régionale

Consolider la transformation en région

La transformation du lait effectué à 55 % actuellement dans la région garantie un certain niveau de production mais encore faut-il conserver et poursuivre les efforts de soutien pour le développement des entreprises de transformation régionales. La pression pour concentrer la transformation est forte et nous ne pouvons plus nous permettre de perdre des joueurs de la transformation régionale. Le gouvernement doit supporter ces entreprises génératrices d'emplois.

Appui au programme d'occupation du territoire demandé par la Fédération régionale de l'UPA

Actuellement, les programmes gouvernementaux disponibles en agriculture, tout comme notre système de plan conjoint, sont construits pour s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois sans distinction des particularités régionales telles que les nôtres. Pourtant, ces particularités façonnent la richesse de notre région.

Notre organisation adhère aux conclusions de la Fédération régionale de l'UPA qu'un programme dédié à la région, soit un programme d'occupation du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous permettra de compenser l'écart constaté entre les entreprises laitières de la région et celles des régions du centre. Nous sommes assurés qu'une telle mesure aura un effet de levier important pour inciter nos entreprises laitières à investir dans le développement de leur entreprise.

Les paramètres d'un futur programme pourraient être pris en compte par une intervention à l'hectare ou par un crédit d'impôt remboursable. Cette intervention permettrait aux entreprises de la région d'emprunter trois avenues de développement économique :

- Selon leur situation, certaines pourraient emprunter la voie de la consolidation de leur situation par une amélioration de leur productivité, ce qui les mènerait vers une meilleure rentabilité.
- D'autres pourraient se diriger vers une diversification de leurs productions actuelles afin de faire face aux aléas des marchés ou s'approprier de nouveaux créneaux de produits.
- Finalement, l'option de la transformation de leurs produits à la ferme pourrait s'avérer intéressante pour créer une valeur ajoutée à leurs productions.

8. EN CONCLUSION

Pour conserver le dynamisme dans les régions, il faut consolider et maintenir les infrastructures de production et de transformation. Pour y arriver, le maintien des outils de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective sont indispensables mais en plus, les producteurs doivent être mieux soutenus pour faire face à nos différences par rapport aux autres régions, tels que les contraintes régionales et nordiques.